



Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Mardi 3 novembre 2009, à 11 h 30,
dans les locaux de la Banque
11, Cours de Rive à Genève

Ordre du jour

1. Liste des présences

2. Modification de la raison sociale (article 1 des statuts)

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de changer la raison sociale de la Banque.

3. Modifications des statuts

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de modifier les articles suivants des statuts:

- Article 3, 3^e alinéa
- Article 7 (ancien)
- Article 15, 1^{er} alinéa
- Article 19, 4^e alinéa ch. 8, 5^e alinéa
- Article 21
- Article 22, 1^{er} alinéa
- Article 27, 2^e alinéa dernier tiret
- Article 30, 2^e alinéa
- Article 31, dernier alinéa
- Article 34
- Article 36
- Article 37

Le projet de statuts modifiés est à la disposition des actionnaires au siège de la Banque.

4. Nomination d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'administration propose la nomination de Monsieur Franco Antamoro de Céspedes en remplacement de Monsieur Renzo A. Cenciarini qui a présenté sa démission.

5. Divers

Les actionnaires au porteur sont informés de la présente convocation par publication de ce jour dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC), Le Temps et l'Agefi.

Les titulaires d'actions au porteur doivent solliciter une carte d'admission à l'Assemblée Générale Extraordinaire, d'ici au 23 octobre 2009 à midi, à l'adresse suivante:

Société Bancaire Privée S.A. – Cours de Rive 11 – Case postale 3668 – 1211 Genève 3

La carte d'admission est remise sur présentation d'une attestation de blocage des actions concernées auprès d'un établissement assujéti à la Loi fédérale sur les banques; ceci est également valable pour les actions déposées à la SBP.

L'admission à l'Assemblée Générale Extraordinaire peut également intervenir sur présentation des actions physiques. Les représentants dépositaires (cf. art. 689d CO) sont priés d'annoncer le nombre, le genre et la valeur nominale des actions qu'ils représentent, ceci également d'ici au 23 octobre 2009. Aucune carte d'accès ne sera remise le jour même de ladite assemblée.

Le Conseil d'administration